



DROITS DÉMOCRATIQUES

Recommandation 29

« Que le gouvernement du Canada fasse la promotion de l'introduction dans les accords de l'OMC de dispositions visant à lier la possibilité pour les pays de profiter de leur appartenance à l'OMC à la preuve qu'ils respectent les droits relatifs à la démocratie. »

L'OMC n'a pas le mandat ni l'expertise nécessaires pour déterminer lesquels parmi ses membres respectent les droits relatifs à la démocratie. L'OMC administre le cadre de règles régissant les échanges commerciaux entre les membres. C'est une tribune pour les négociations commerciales, pour la surveillance de la mise en oeuvre des obligations et des engagements pris aux termes de ses accords, pour l'examen des politiques et pratiques commerciales des membres et autres activités d'assistance technique, et pour le règlement des différends entre les membres conformément aux accords qu'elle a établis. L'OMC peut encourager la promotion de la démocratie parmi ses membres de la façon la plus efficace en contribuant à la prospérité économique et au maintien d'un système fondé sur des règles. L'accroissement du revenu national peut contribuer à l'apport de ressources nécessaires à la promotion et à la protection des droits humains et à la bonne gouvernance qui sont indispensables à l'instauration et au maintien d'un système démocratique. De même, la culture de la primauté du droit en matière de commerce contribuera à la protection des droits humains et à la bonne gouvernance.

Le gouvernement pense également que le respect des principes démocratiques et des droits humains est nécessaire à la prospérité économique. Par conséquent, la promotion d'une cohérence accrue de la politique socio-économique internationale est un objectif important. Le Canada, par le biais de diverses initiatives bilatérales, régionales et mondiales, s'efforce de faire comprendre à ses partenaires commerciaux que le respect des droits humains et des principes démocratiques fait partie d'un ensemble cohérent qui contribue aux opportunités offertes par le commerce et l'investissement, et en bénéficie. Le processus du Sommet des Amériques à titre d'exemple constitue un excellent cadre pour réaliser des progrès dans divers dossiers politiques, économiques et sociaux. L'élaboration de la « clause sur la démocratie » du Sommet des Amériques de Québec est une réalisation particulièrement remarquable.

Il est nécessaire de faire preuve de souplesse en ce qui concerne le ciblage des initiatives et l'évaluation du degré de réussite pour atteindre les objectifs du Canada en matière de promotion de la prospérité économique, des principes démocratiques et des droits humains. Il est en outre indispensable de miser sur les points forts des diverses institutions internationales au sein desquelles le Canada joue un rôle actif.

